

## JOUR DE CARENCE :

### Une sanction injuste qui pénalise un peu plus les agents

- Ajout de 2 jours de carence à l'existant pour atteindre 3 jours
- Baisse de 100 % à 90 % la prise en charge par l'employeur public du traitement des 3 premiers mois de maladie ordinaire.

[Maladie : calculez ce que vous risquez de perdre](#)

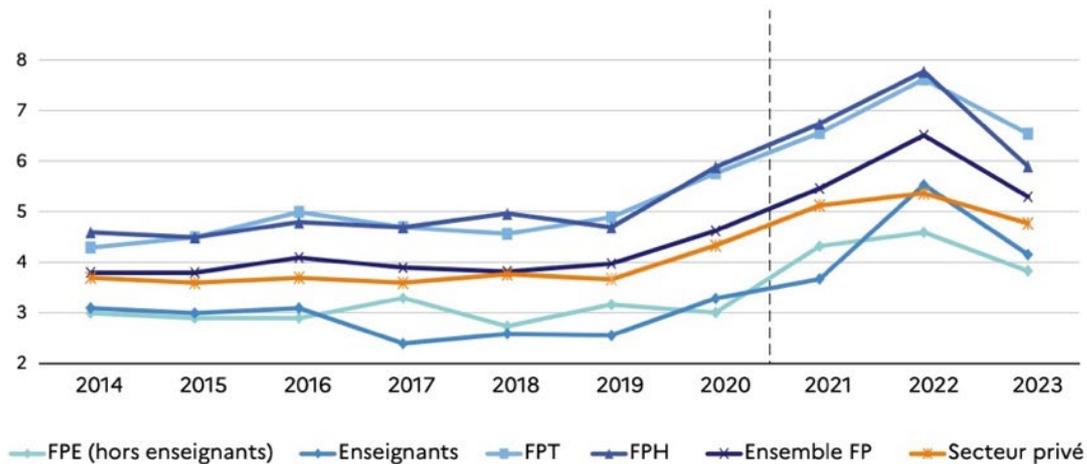
#### **LE SAVIEZ-VOUS :** Nous sommes moins souvent absents que dans le privé !

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique du 15 novembre 2024, fait également le constat que **les absences pour raison de santé dans la fonction publique ont baissé de 2,5 jours en moyenne en 2023.**

De plus, en ce qui concerne **la fonction publique d'État (FPE), dont nous faisons partie, les absences sont nettement inférieures à celles du privé** (voir le graphique ci-dessous).

Et contrairement aux propos du gouvernement et à certaines idées reçues, l'absence dans l'ensemble de la fonction publique (FP) est sensiblement identique à celle du privé, en particulier si on tient compte du fait que la moyenne d'âge des agents est supérieure.

**Figure 14 : Part des salariés absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée pour raison de santé dans les différents versants de la fonction publique et dans le secteur privé en %**



Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus au 31 décembre ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

Note 1 : Suite à la refonte de l'enquête Emploi, les résultats de l'année 2021 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La ligne verticale indique la rupture de série.

Note 2 : Sont prises en compte ici les absences pour maladie ou accident du travail et, jusqu'en 2020, la garde d'enfants malades.

Lecture : En 2023, parmi les agents de la fonction publique en emploi au sens du BIT, 5 % ont été absents au moins un jour au cours d'une semaine donnée pour raison de santé.

[LIRE LE RAPPORT](#)